

REGLEMENT

Concours d'utilisation



Année 2026

Chevaux de trait
Chevaux de territoire
Ânes et Mules
Chevaux/Poneys de races affiliées à la SHF

Table des matières

<i>Article 1 Définition</i>	<i>p3</i>
<i>Article 2 Critères d'éligibilité</i>	<i>p3</i>
<i>Article 3 Meneur cavalier groom</i>	<i>p3</i>
<i>Article 4 Tenue et matériel</i>	<i>p3</i>
<i>Article 5 Nombre d'épreuves par équidé et meneur</i>	<i>p4</i>
<i>Article 6 jury</i>	<i>p4</i>
<i>Article 7 sanctions</i>	<i>p4</i>
<i>Article 8 vaccination grippe et rhinopneumonie</i>	<i>p4</i>
<i>Article 9 classement</i>	<i>p5</i>
<i>Article 10 finale nationale</i>	<i>p5</i>
<i>Article 11 modalités de l'épreuve de traction de précision</i>	<i>p6</i>
<i>Article 12 modalités de l'épreuve de traction à un cheval</i>	<i>p8</i>
<i>Article 13 modalités de l'épreuve de maniabilité en simple</i>	<i>p10</i>
<i>Article 14 modalités de l'épreuve de marathon en simple</i>	<i>p10</i>
<i>Article 15 modalité de l'épreuve monté</i>	<i>p11</i>
<i>Article 16 modalités de l'épreuve de traction en paire</i>	<i>p12</i>
<i>Article 17 modalités de l'épreuve de maniabilité en paire</i>	<i>p14</i>
<i>Article 18 14 modalités de l'épreuve de marathon en paire</i>	<i>p14</i>
<i>Article 19 modalités de l'épreuve de bât</i>	<i>p15</i>
<i>Article 20 modalités de l'épreuve de complicité</i>	<i>p16</i>

Surligné en jaune, les précisions apportées au 5 mai 2026.

Conditions générales

Article 1 Définition

Les épreuves d'utilisations sont des épreuves spécifiques fondées sur la caractérisation agricole des équidés et la formation des jeunes chevaux/ poneys.

Elles sont destinées notamment à :

- mettre en valeur leurs aptitudes naturelles ;
- apprécier leur modèle et évaluer leur potentiel ;
- vérifier et compléter leur formation de base ;
- contrôler leur état de conservation.

Les épreuves d'utilisation ont un quintuple objectif :

- valoriser les futurs reproducteurs mâles et femelles ;
- contribuer à la sélection des reproducteurs par l'évaluation précoce de leurs descendants ;
- mettre à la disposition de tous les cavaliers et meneurs des jeunes chevaux/poneys faciles et agréables ;
- sélectionner et préparer le cheval de travail aux différentes utilisations possibles et les meilleurs d'entre eux à la compétition de haut niveau ;
- favoriser la commercialisation des produits des élevages des races concernées.

Article 2 Critères d'éligibilité

Sont admis à concourir :

- Les chevaux de trait, de territoire, ânes (mâle, femelle ou hongre) inscrits au livre généalogique de la race. **Les ânes et les chevaux de territoires (y compris les mules de territoires) ne peuvent pas participer à l'épreuve de traction puissance.**
- Les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine ou de la Mule des Pyrénées **ou de la Mule Corse** (mâle, femelle et hongre)
- aux équidés de races affiliées à la SHF **sauf pour l'épreuve de traction puissance**, à savoir : Arabe et Demi-Sang, Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français, Selle-Français et Shagya, Connemara (inc. COPB), Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh, ainsi que leurs registres de croisement associés. Pour être reconnu comme inscrit à une race affiliée, l'enregistrement de l'équidé au livre généalogique de la race doit être effectif dans la base de données SIRE au plus tard à la clôture des engagements du concours.

Les équidés doivent être âgés de 3 à 18 ans.

Article 3 Meneur ou cavalier et groom

Pour participer à ces épreuves, le cavalier, meneur ou groom devra être titulaire d'une licence fédérale ou d'une RC. Pour les mineurs une autorisation parentale pourra être demandée, en sus, par l'organisateur de concours.

Article 4 Tenue et matériel

Les propriétaires des équidés présents veilleront à présenter au jury des animaux, des concurrents et du matériel dans des conditions optimales.

Chaque concurrent devra se présenter avec le matériel nécessaire pour chacune des épreuves.

Pour l'épreuve montée, le casque est obligatoire, les éperons sont interdits et la cravache est autorisée, mais néanmoins tout abus sera sanctionné.

Pour l'épreuve de maniabilité, casque et gants pour meneur et groom, fouet tenu en main et tablier pour le meneur

. Pour le marathon, casque et gilet de protection pour meneur et groom obligatoires

Toutes les embouchures sont autorisées, mais leurs usages abusifs pourraient être sanctionnés (ex : mors Liverpool branché en dernière passe et gourmette serrée).

Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour les épreuves de traction pour le meneur et le groom (contrôle du jury).

Article 5 Nombre d'épreuves par équidé et meneur

Chaque équidé peut participer à 3 épreuves maximales par jour. Un équidé peut être mené ou monté par des meneurs ou cavaliers différents. Par contre, chaque équidé ne peut participer qu'une fois à une même épreuve par concours. (ex : Il ne peut pas faire deux fois l'épreuve montée sur un même concours)

Article 6 Jury

Le jury est composé de membres habilités et inscrits par les OS sur le site de la SHF.

Le chef de piste est désigné par l'organisateur.

Un briefing systématique aura lieu avant les épreuves avec les membres du jury, le chef de piste et les concurrents. Le temps de reconnaissance du parcours est effectué par les meneurs/cavaliers ainsi que les grooms.

Les éventuelles réclamations doivent être déposées au président de jury, au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats. A l'issue de cette période et en l'absence de réclamation, les résultats seront réputés définitifs.

Article 7 Sanctions

Tout auteur de fraude ou tentative de fraude sur l'origine ou l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu sur le champ par le président de jury des épreuves et du bénéfice auxquels elles donnent éventuellement droit.

Article 8 Vaccinations grippe équine (Influenza équine) et Rhinopneumonie

Vaccination grippe

 PROTOCOLE VACCINATION GRIPPE		 société HIPPIQUE FRANÇAISE	
DATE DES 2 INJECTIONS DE PRIMO	 PRIMOVACCINATION	 1ER RAPPEL	 RAPPEL SUIVANT
avant le 01/01/2013	21 à 92 jours entre les deux primo injections	facultatif	maximum 1 an après le dernier rappel
avant le 01/01/2022	21 à 92 jours entre les deux primo injections	120 à 180 jours après la dernière primo injection	maximum 1 an après le dernier rappel
après le 01/01/2022	21 à 60 jours entre les deux primo injections	120 à 180 jours après la dernière primo injection	maximum 1 an après le dernier rappel

Selon les consignes sanitaires de l'organisateur de la finale un rappel de moins de 6 mois peut être demandé

Vaccination Rhinopneumonie :

La vaccination Rhinopneumonie est à l'appréciation de chaque organisateur selon la situation sanitaire. Son obligation sera précisée par l'organisateur.

En cas de vaccination Rhinopneumonie demandée, le protocole est le suivant :

RHINOPNEUMONIE			
DATE DES 2 INJECTIONS DE PRIMO	 PRIMO Vaccination	 1ER RAPPEL	 RAPPEL SUIVANT
avant le 01/01/2022	21 à 92 jours entre les deux primo injections	facultatif	max. 1 an après le dernier rappel <i>conseillé tous les 6 mois</i>
après le 01/01/2022	21 à 60 jours entre les deux primo injections	120 à 180 jours après la dernière primo injection	max. 1 an après le dernier rappel <i>conseillé tous les 6 mois</i>

Pour les finales, la vaccination rhinopneumonie sera demandée.

Selon les consignes sanitaires de l'organisateur de la finale un rappel de moins de 6 mois peut être demandé

Article 9 Classement

Le classement des épreuves est établi selon les catégories d'animaux présents (trait, chevaux de territoires, ânes et autres chevaux) en différenciant, le cas échéant, les attelages en simple et en paire.

Pour les mules, le classement de ces dernières est selon la catégorie de la mère.

Article 10 Finale nationale

Les sélections pour la finale se font épreuve par épreuve.

Pour participer à la finale nationale, les critères suivants sont établis :

Participation à 2 concours minimum sur la période du 01/01/2026 au 15/09/2026. Les concours ayant lieu au-delà du 15/09/2026 ne seront comptabilisés pour la finale 2027.

Avoir obtenu un nombre de points minimum (barre de qualification publiée d'ici le 30 juin 2026).

La date et le lieu de la finale nationale attelée/traction sera indiquée prochainement.

La finale nationale montée ainsi que celle de bât/complicité sera organisée à Equita Lyon du 28 octobre au dimanche 1er novembre 2026.

Par ailleurs, pendant cette année 2026 transitoire, le Conseil d'administration de la FERL se réserve le droit d'adapter le nombre de points pour qualifier le nombre de chevaux. Un point sera fait courant de l'été 2026.

Concours d'utilisation en simple (attelage et traction)

Le concours d'utilisation en simple est une compétition inter-races,

- 1ère épreuve : Traction de précision
- 2ème épreuve : Traction à un cheval
- 3ème épreuve : Maniabilité classique
- 4ème épreuve : Marathon

L'organisateur peut choisir d'en organiser de 1 à 4 épreuves. Les meneurs peuvent s'engager sur 1 à 4 épreuves.

Article 11 Modalités de l'épreuve de traction de précision

1. Epreuve :

Cette épreuve consiste à tirer un tronc ou un traineau (largeur 1m). Il s'agit d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur le potentiel d'un équidé au travail.

Sont évalués : le calme, la patience, la manière de franchir l'obstacle, la docilité du cheval, sa disponibilité face à son meneur.

2. Généralités :

L'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides ou au cordeau, par une seule personne, et le traineau est vide. L'équidé est garni d'un harnais de travail (collier-trait-palonnier). La sous ventrière et les porte-trait sont obligatoires, ainsi qu'un palonnier de 80 cm de large au minimum.

L'ordre de passage sera affiché par l'organisateur.

La reconnaissance du parcours (collective et à pied, avec le président de jury comme seul référent, et lui aussi à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve. L'horaire approximatif sera affiché dans le programme de l'épreuve.

Le meneur et le groom participent à la reconnaissance.

Le meneur ou le groom peuvent installer la chaîne sur la grume avant l'épreuve.

Il faut que les obstacles soient essayés dans leur totalité.

Le parcours comprend 4 à 8 obstacles cités dans le tableau ci-dessous (cf. point 4 « le parcours »), cela au bon vouloir du chef de piste et des matériels qu'il aura à sa disposition. Cette liste est non exhaustive.

3. Notation :

L'épreuve de travail donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant. Toutes les pénalités se cumulent entre elles :

- Chaque quille ou balle renversée est pénalisée de 3 points ;
- Chaque intervention du groom sera pénalisée de 5 points, sauf pour l'accrochage et le décrochage, pénalisés de 10 points ;
- Le non-franchissement d'un obstacle est sanctionné par la note de -20pts plus la totalité des points de l'obstacle.
- Le non-respect du règlement sur le matériel obligatoire entraînera un report du départ et 20 points de pénalités (porte trait, sous ventrière, palonnier mesurant au minimum 80 cm.....etc).
- Une bonification de manière sera attribuée par obstacle (10pts)

L'équidé ayant le plus de point remporte l'épreuve.

4. **Le parcours :**

Parmi les obstacles proposés (voir tableau ci-dessous), le chef de piste choisira de 4 à 8 obstacles en fonction du matériel mis à sa disposition lors du concours (petit traîneau et tronc).

Le meneur entre et sort de la carrière, palonnier en main obligatoirement ainsi que sur les 3 premiers obstacles. Tous les autres sont attelés. L'écartement des portes est de + 30cm/traîneau.

N°	Obstacles	Critères de notation	manière	Observations
1	Cercle à main droite, avec un couloir de 1 m	Précision, balles tombées ou pied du cheval à l'extérieur (-3 pts par balle et pied)	10	Le cercle peut être pris dans les 2 sens
2	Tronc à enjamber, palonnier en main	Si hésitation (-3 pts) Si sauté (-5 pts)	10	
3	Reculer pour accrochage du traîneau Zone de travail +30 cm avec 7 cônes	Temps imparti (30 secondes) Défense (-5 pts) Balles tombées (-3 pts par balle)	10	Si non réalisé dans le temps imparti, le groom interviendra et la pénalité sera de 10pts plus les pénalités de l'obstacle
4	Zig-zag 3 portes	Si arrêt (-3 pts) Si défense (-5 pts)	10	
5	Passage au travers	Si arrêt (-3 pts par tentative) Si défense (-5 pts)	10	
6	Changement de sol : pont avec traîneau	Si hésitation (-3 pts) Si sauté (-5 pts)	10	
7	Serpentine 6 plots	Allures irrégulières (-2,5 pts) Menage brutal (-2,5 pts) Balles tombées (-3 pts par balle)	10	
8	Zone d'arrêt de 10 secondes (+30 cm entre 6 plots)	Arrêt non respecté ou non réalisé instabilité (-5 pts)	10	
9	Couloir de précision (+15 cm de la largeur du traîneau)	(-2 pts) par balle tombée	10	
10	Décrochage du traîneau ou tronc Zone de travail +30 cm avec 7 cônes	Instabilité à l'arrêt (-5 pts)	10	
11	Refouler un tronc	Temps imparti (120 secondes) Défense (-5 pts) Balles tombées (-3 pts par balle)	10	Couloir de 1,5 m, et tronc à refouler sur 5 m, avec un temps imparti de 2 minutes maxi
12	Comportement du cheval et du meneur	Allures irrégulières (-5 pts) Coups de collier (-5 pts) Retours de guides (-5 pts)	10	
13	Présentation	Propreté de l'ensemble, réglages des harnais, et tenues du meneur et du groom.	10	Harnachement 5 pts Meneur et cheval 5 pts

Article 12

Modalités de l'épreuve de traction à un cheval

Cette épreuve consiste à déplacer un traîneau sur une distance de 120 m environ. Le cheval est mené aux guides ou au cordeau, par une seule personne. Le traîneau est vide au point de départ et d'un poids d'environ 250 kg. Les « palonniers portés » sont interdits (refus du « bascul »). La largeur minimum du palonnier est de **80 cm**.

Un test au dynamomètre sera réalisé avant le début de l'épreuve. Le dynamomètre, fourni par l'opérateur, sera placé entre le palonnier et le traîneau pour le test. La traction maximum ne devra pas dépasser 420 kg/force après le dernier chargement (mesure prise en mouvement). Le nombre de personnes à charger au maximum au 3^{ème} chargement sera défini en fonction de ce test.

Un cheval, désigné par le jury, fera un tour pour enlever la rouille présente sur les patins en début de concours. Chaque attelage débutera par un arrêt dans une zone définie par 4 plots. L'épreuve pourra débuter par la traction du traîneau à vide sur un tour de carrière pour détendre et échauffer le cheval à la convenance du meneur. Le jury jugera la présentation et le harnais (sous-ventrière et porte-trait obligatoires), jugement qui sera complété à l'arrêt (avant départ).

Le meneur doit se placer à côté du traîneau, obligatoirement en arrière du palonnier et le groom doit obligatoirement rester en arrière du meneur, en sécurité. Sur le parcours, trois aires de chargement identifiées par des quilles sont prévues, avec arrêt obligatoire minimum de 20 secondes, ainsi que deux passages obligatoires.

Sur les zones de chargement, le cheval doit s'arrêter de façon à ce que le crochet du traîneau soit dans la zone d'arrêt. L'arrêt est validé quand le crochet est dans l'intervalle de la ligne des boules. L'arrêt est considéré hors-zone quand il est marqué et respecté mais que le crochet du traîneau est en dehors de la zone imposée.

Aux deux premiers arrêts, chargement obligatoire de deux personnes, au 3^{ème} arrêt, chargement à option de 0 à X personnes (en fonction du test au dynamomètre précisé ci-dessus), dossards de 1 à X, au choix du meneur. 3 essais sont autorisés au dernier chargement, au bout de trois le jury arrêtera le concurrent.

La place des dossards sur le traîneau devra être définie au sol, afin que les charges soient réparties de la même façon pour chaque concurrent.

Une allure marchée est imposée. Si le cheval tombe dans une autre allure que le pas (trot, galop, amble...), il sera pénalisé pour non-respect de l'allure. Pour l'intégralité du parcours, au-delà de 2 foulées, chaque foulée supplémentaire entraîne une pénalité : faute d'allure (toute foulée compte même en cas de reprise du pas entre les foulées de trot ou galop : pas de remise à zéro).

La largeur des portes est déterminée par le chef de piste (+20 ou +30 en plus de celle du traîneau utilisé).

Le fouet est interdit. Les retours de guides sont strictement interdits et seront sanctionnés de 30 points par action.

Hors des zones de chargement, plusieurs arrêts sont autorisés dans la limite de 40 secondes cumulées. Au-delà, l'épreuve s'arrête et sont pris en compte pour le classement le nombre de personnes chargées et la distance parcourue avant le dernier arrêt pénalisant.

Après chaque arrêt, le traîneau doit parcourir au moins 3 mètres pour valider le chargement. Dans le cas contraire, les personnes ayant été chargées ne seront pas comptabilisées.

C'est le crochet qui délimite la fin de l'épreuve : quand le crochet a dépassé la ligne d'arrivée, l'attelage a terminé l'épreuve.

L'épreuve de traction donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 point :

Nature de la faute	Pénalité
Harnachement : propreté	10 points (0 : excellent ; 10 : nul)
Harnachement : réglages	10 points (0 : excellent ; 10 : nul)
1 boule tombée	3 points
Distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée	15 points/m
Arrêt obligatoire non respecté (lorsque l'attelage ne s'arrête pas dans l'aire de chargement)	30 points
Durée de l'arrêt non respecté (moins de 20 sec)	10 points
Arrêt hors zone (zone des 4 premiers cônes)	10 points
Passage du meneur ou groom à la tête du cheval pour comportement dangereux	ELIMINATION
Passage du meneur ou groom à la tête du cheval pour sécurité ou bien être animal	30 points par intervention
Passage du meneur en avant du palonnier	10 points au 1 ^{er} avertissement 20 points au 2 ^{ème} avertissement Au 3 ^{ème} avertissement : élimination de l'épreuve
Intervention du groom (hors passage à la tête, sécurité ou bien-être)	10 points par intervention
A chaque chargement	5 points /par personne non montée
Faute aux allures (à partir de la 3 ^{ème} foulée)	5 points/faute
Retour de guides ou cordeau « coup de sonnette »	30 points
Tout autre geste qualifiable de « cruauté » envers le cheval (dont poursuite de l'épreuve avec cheval empêtré)	Elimination de l'épreuve
Abandon après le 1 ^{er} chargement	100 points + cumule des pénalités suivantes (distance non parcourue et personnes non chargées)
Abandon après le 2 ^{ème} chargement	50 points + cumule des pénalités suivantes (distance non parcourue et personnes non chargées)
Report du départ pour raisons de sécurité (réglages collier, palonnier inférieur à 80 cm...)	20 points

Manière (100 points au maximum) :

Il s'agit de pénalités de note se rapportant à la qualité et à la régularité de la traction. Chaque pénalité n'est accordée qu'à partir du moment où l'ensemble de la traction ne tend pas à l'idéal. La pénalité ne doit pas tenir compte du chargement.

- 0 à 30 pts/chargement ; ce qui est recherché : chevaux dans les traits, départ non heurté, non sauté ; cette note sera divisée en trois points notés chacun sur 10 : l'arrêt, la stabilité une fois arrêtée, le démarrage
- 0 à 10 pts sur l'ensemble de la traction : défense du cheval, calme et discrétion du meneur (gestuelle et vocale).

Le barème suivant sera utilisé :

- Excellent : 0 point de pénalité ;
- Très bon : 1 point de pénalité ;
- Bon : 2 points de pénalité ;
- Assez bon : 3 points de pénalité ;
- Satisfaisant : 4 points de pénalité ;
- Suffisant : 5 points de pénalité ;
- Insuffisant : 6 points de pénalité ;
- Assez mauvais : 7 points de pénalité ;
- Mauvais : 8 points de pénalité ;
- Très mauvais : 9 points de pénalité ;
- Nul : 10 points de pénalité.

Le jury a toute latitude pour arrêter un attelage jugé dangereux, ou ne respectant pas le bien-être animal, à quelque moment que ce soit pendant l'épreuve. La sanction pourra aller jusqu'à l'élimination de cette épreuve.

Le jury sanctionnera autant que de besoin les « coups de sonnettes » (affectant la bouche du cheval) ainsi qu'un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve. De même, le jury sanctionnera autant que de besoin une allure irrégulière qui pourra aller jusqu'à l'élimination du cheval sur l'épreuve.

L'attelage ayant le moins de point remporte l'épreuve.

Article 13**Modalités de l'épreuve de maniabilité classique**

L'épreuve se déroule sur un parcours de 8 à 16 portes (le nombre de portes devra être adapté à la taille de la carrière mise à disposition). La voiture utilisée pour cette épreuve doit mesurer 138 cm de largeur minimum. Le chef de piste décidera la vitesse imposée (210 m/mn initialement devant être adaptée à la taille de la carrière mise à disposition et aux types d'équidé) avec un écartement des portes au choix du chef de piste. Le siège central de la voiture n'est pas obligatoire.

Pour les Anes, une adaptation du parcours peut être prévue : même tracé avec moins de porte, la largeur des portes adaptée ... Les ânes envoient une proposition de texte.

Une bonification de manière de 0 à 3 s pourra être enlevée au temps final de l'épreuve :

- qualité des allures, régularité, engagement, activité
- cadence, qualité du tracé

Le temps imparti sera communiqué lors de la reconnaissance.

le temps départagera les ex-aequo (bonification incluse).

Le groom doit être assis et peut parler. Il est conseillé d'avoir un siège de groom central.

Le décompte des pénalités est fait selon le barème suivant :

Eléments	Pénalité	S/Total pénalités
Usage abusif du fouet	10 points	
Balle tombée	3 points	
Rupture du mouvement en avant	5 points	
1 ^{ère} désobéissance	5 points	
2 ^{nde} désobéissance	10 points	
3 ^{ème} désobéissance	Elimination	
Erreur de parcours	Elimination	
Présentation incorrecte (présentation correcte : chapeau, fouet, gants, tablier)	10 points	
Total pénalités		 points
Temps dépassé 0.5 point/sec		 sec
SCORE Maniabilité : pénalités + temps dépassé		 points

L'attelage ayant le moins de points de pénalités puis à pénalités égales, le temps le plus rapide (y compris la bonification manière) remporte cette épreuve..

Article 14**Modalité de l'épreuve de marathon**

L'épreuve se déroule sur un parcours de 2 à 3 obstacles de 4 à 5 portes (le nombre de portes devra être adapté à la taille de la carrière mise à disposition). La voiture utilisée pour cette épreuve seront des voitures type marathon devant mesurer 125 cm de largeur minimum. Le chef de piste décidera la vitesse imposée Le chef de piste décidera la vitesse imposée devant être adaptée à la topographie du terrain et les conditions météorologique La vitesse globale du parcours est de base de 11 km/h. Chaque obstacle est chronométré.

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, il est possible de substituer les obstacles de marathon à une maniabilité combinée constituée de portes de maniabilité et de 2 obstacles de marathon. (Dans ce cas, la vitesse sera de 210 m/mn.

La reconnaissance officielle du parcours sera réalisée par le chef de piste, Pour les obstacles, elle sera libre dès lors que le chef de piste aura finalisé les tracés.

Le temps dans les obstacles sera pénalités. Chaque seconde entamée comptera une seconde.

Le groom peut être debout et peut parler.

Le décompte des pénalités est fait selon le barème suivant :

Tombant	3s
Renversement d'obstacle	10s par élément
meneur pied à terre	30 s
descente du groom	20 s
erreur de parcours corrigée	20s
usage abusif du fouet	2 première fois 10s/rappel et 3ème éliminé
erreur de parcours non corrigée	éliminé
renversement de voiture	éliminé

L'attelage arrivant dans l'intervalle de temps imparti ayant le moins de secondes (précision au centième de seconde si besoin) de pénalité remporte cette épreuve.

Concours d'utilisation monté

Article 15 Modalité de l'épreuve montée

1. Objectifs

Cette épreuve a pour objet de démontrer la maniabilité d'un cheval/poney ou d'une mule dans différents tests sous la selle. Elle doit mettre en valeur certaines qualités demandées à un équidé destiné à une pratique de loisir ou de travail qui allie PLAISIR et SECURITE.

2. Déroulement de l'épreuve montée

Ils sont placés sur le terrain parmi la liste décrite ci-après. Aucune allure n'est imposée. Une ligne de début d'obstacle est matérialisée à 3 m. Le concurrent disposera de 30 sec à compter de son franchissement pour réaliser l'obstacle et doit tenter l'intégralité des obstacles. Le temps sera de 60 sec pour le franchissement du portail. Le temps du parcours complet est chronométré pour départager les ex-aequo.

3. Obstacles

L'épreuve est composée de 8 à 10 obstacles compris parmi les tests suivants :

- Descendre et remonter à cheval dans une zone définie. L'utilisation d'un montoir est autorisée.
- Changement de sol (bâche, gué, moquette, pont...)
- Reculer droit ou en L
- Passage étroit en hauteur
- Passage étroit en latéral
- Surprise visuelle (faire tomber un objet...)
- Surprise auditive (clochette...)
- Franchissement d'un obstacle (maximum 50 cm pour les chevaux et 40 cm pour les poneys / ânes)
- Maniabilité : slalom entre piquets alignés ou bidons en huit ou Trèfle (le cavalier rentre par la porte d'entrée, fait un cercle fermé autour de chaque bidon, et ressort par là où il est rentré)
- Ouverture de porte/portillon

La reconnaissance du parcours (collective et avec le président de jury comme seul référent et à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve.

4. Notation

- Notation obstacles

L'ensemble de l'échelle entre 0 et 5 peut être utilisée dans la notation. Les 1/2 points sont autorisés. Chaque test est noté de 0 à 5. Les grilles de notation sont en annexe du règlement.

- Notation de la manière

Une note de Manière correspondant à l'impression d'ensemble et la qualité de la présentation sur le test sera attribuée à chaque équidé. La cadence, la fluidité, la qualité du tracé, la franchise de l'équidé ainsi que la discrétion des aides du cavalier seront prises en compte pour l'attribution de la note (sur 5 points).

L'équidé ayant le plus de points remporte cette épreuve.

Concours d'utilisation en paire (attelage et traction)

Le concours d'utilisation paire comporte trois épreuves :

- 1^{ère} épreuve : traction à deux animaux
- 2^{ème} épreuve : maniabilité
- 3^{ème} épreuve : marathon

L'organisateur peut choisir d'en organiser de 1 à 3 épreuves. Les meneurs peuvent s'engager sur 1 à 3 épreuves.

Article 16 Modalités de l'épreuve de traction en paire

Cette épreuve consiste à déplacer un traîneau sur une distance de 120 m environ. La paire de chevaux est menée aux guides ou au cordeau, par une seule personne. Le traîneau est vide au point de départ et d'un poids d'environ 250 kg. Les « palonniers portés » sont interdits (refus du « bas-cul »). La largeur minimum du palonnier est de **80 cm**.

Un test au dynamomètre sera réalisé par une paire avant le début de l'épreuve. Le dynamomètre, fourni par opérateur, sera placé entre le palonnier et le traîneau pour le test. La traction maximum ne devra pas dépasser 720 kg/force après le dernier chargement (mesure prise en mouvement). Le nombre de personnes à charger au maximum au 3^{ème} chargement sera défini en fonction de ce test.

Deux chevaux, désignés par le jury, feront un tour pour enlever la rouille présente sur les patins en début de concours. Chaque attelage débutera par un arrêt dans une zone définie par 4 plots. L'épreuve pourra débuter par la traction du traîneau à vide sur un tour de carrière pour détendre et échauffer le cheval à la convenance du meneur. Le jury jugera la présentation et le harnais (sous-ventrière et porte-trait obligatoires), jugement qui sera complété à l'arrêt (avant départ).

Le meneur doit se placer à côté du traîneau, obligatoirement en arrière des palonniers, et le groom reste à côté en arrière du meneur, en sécurité. Sur le parcours, trois aires de chargement identifiées par des quilles sont prévues, avec arrêt obligatoire minimum de 20 secondes ainsi que deux passages obligatoires.

Sur les zones de chargement, les chevaux doivent s'arrêter de façon à ce que le crochet du traîneau soit dans la zone d'arrêt. L'arrêt est validé quand le crochet est dans l'intervalle de la ligne des boules. L'arrêt est considéré hors-zone quand il est marqué et respecté mais que le crochet du traîneau est en dehors de la zone imposée.

- Au 1^{er} arrêt : chargement obligatoire de 4 personnes ;
- Au 2^{ème} arrêt : chargement obligatoire de 3 personnes ;
- Au 3^{ème} arrêt : chargement à option de 0 à X personnes (en fonction du test au dynamomètre), dossards de 1 à X, au choix du meneur. 3 essais sont autorisés au dernier chargement, au bout de trois le jury arrêtera le concurrent.

La place des dossards sur le traîneau sera définie au sol et selon le test au dynamomètre afin que les charges soient réparties de la même façon pour chaque concurrent.

Une allure marchée est imposée. Si l'un des chevaux tombe dans une autre allure que le pas (trot, galop, amble, ...) il sera pénalisé pour non-respect de l'allure. Pour l'intégralité du parcours, au-delà de 2 foulées, chaque foulée supplémentaire entraîne une pénalité : faute d'allure (toute foulée compte même en cas de reprise du pas entre les foulées de trot ou galop : pas de remise à zéro).

La largeur des portes est déterminée par le chef de piste (20 ou 30cm en plus de celle du traîneau utilisé).

Le fouet est interdit. Les retours de guides sont strictement interdits et seront sanctionnés de 30 points par action.

Hors des zones de chargement, plusieurs arrêts sont autorisés dans la limite de 40 secondes cumulées. Au-delà, l'épreuve s'arrête et sont pris en compte pour le classement le nombre de personnes chargées et la distance parcourue avant le dernier arrêt pénalisant.

Après chaque arrêt, le traîneau doit parcourir au moins 3 mètres pour valider le chargement. Dans le cas contraire, les personnes ayant été chargées ne seront pas comptabilisées.

C'est le crochet qui délimite la fin de l'épreuve : quand le crochet a dépassé la ligne d'arrivée, l'attelage a terminé l'épreuve.

L'épreuve de traction donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 point :

Nature de la faute	Pénalités
Harnachement : propreté	10 points (0 : excellent ; 10 : nul)
Harnachement : réglages	10 points (0 : excellent ; 10 : nul)
1 boule tombée	3 points
Distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée	15 points/m
Arrêt obligatoire non respecté (lorsque l'attelage ne s'arrête pas dans l'aire de chargement)	30 points
Durée de l'arrêt non respecté (moins de 20 sec)	10 points
Arrêt hors zone (zone des 4 premiers cônes)	10 points
Passage du meneur ou groom à la tête du cheval pour comportement dangereux	ELIMINATION
Passage du meneur ou groom à la tête du cheval pour sécurité ou bien-être animal	30 points par intervention
Intervention du groom (hors passage à la tête sécurité ou bien-être)	10 points par intervention
A chaque chargement	5 points/par personne non montée
Faute aux allures (à partir de la 3 ^{ème} foulée)	5 points/faute
Retour de guides ou cordeau « coup de sonnette »	30 points
Tout autre geste qualifiable de « cruauté » envers le cheval (dont poursuite de l'épreuve avec cheval empêtré)	Elimination de l'épreuve
Abandon après le 1 ^{er} chargement	100 points + cumul pénalités suivantes (distances non parcourue et personnes non chargées)
Abandon après le 2 ^{ème} chargement	50 points+ cumul pénalités suivantes (distances non parcourue et personnes non chargées)
Report du départ pour raisons de sécurité réglages collier, ...)	20 points
Passage du meneur en avant du palonnier	10 points au 1 ^{er} avertissement 20 points au 2 ^{ème} avertissement Au 3 ^{ème} avertissement : élimination de l'épreuve

Le jury a toute latitude pour arrêter un attelage jugé dangereux ou ne respectant pas le bien-être animal, à quelque moment que ce soit pendant l'épreuve. La sanction pourra aller jusqu'à l'élimination de cette épreuve. Le jury sanctionnera autant que de besoin les « coups de sonnettes » (affectant la bouche du cheval) ainsi qu'un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve. De même, le jury sanctionnera autant que de besoin le cheval boiteux, ce qui pourra aller jusqu'à l'élimination du cheval sur l'épreuve.

Il s'agit de pénalités de note appréciant la qualité et régularité de la traction. Cette pénalité n'est accordée qu'à partir du moment où l'ensemble de la traction ne tend pas à l'idéal.

Manière (100 points au maximum) :

Il s'agit de pénalités de note se rapportant à la qualité et à la régularité de la traction. Chaque pénalité n'est accordée qu'à partir du moment où l'ensemble de la traction ne tend pas à l'idéal. La pénalité ne doit pas tenir compte du chargement.

- 0 à 30 pts/chargement : ce qui est recherché : chevaux sur les traits, départ non heurté, non sauté ; cette note sera divisée en trois points notés chacun sur 10 : l'arrêt, la stabilité une fois arrêté, le démarrage
- 0 à 10 pts sur l'ensemble de la traction : défense du cheval, calme et discrétion du meneur (gestuelle et vocale).

Le barème suivant sera utilisé :

- Excellent : 0 point de pénalité ;
- Très bon : 1 point de pénalité ;
- Bon : 2 points de pénalité ;
- Assez bon : 3 points de pénalité ;
- Satisfaisant : 4 points de pénalité ;
- Suffisant : 5 points de pénalité ;
- Insuffisant : 6 points de pénalité ;
- Assez mauvais : 7 points de pénalité ;
- Mauvais : 8 points de pénalité ;
- Très mauvais : 9 points de pénalité ;
- Nul : 10 points de pénalité.

Le jury sanctionnera autant que de besoin :

- Les « coups de sonnette » (affectant la bouche du cheval) ;
- Un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve ;
- Une allure irrégulière qui pourra aller jusqu'à l'élimination de l'attelage sur l'épreuve.

L'attelage ayant le moins de pénalités remporte l'épreuve. L'épreuve se court en une manche. L'ordre de départ est tiré au sort en début de salon.

Le président du jury est autorisé à modifier les conditions techniques de l'épreuve en cas d'incident technique ou de dysfonctionnement notoire.

L'attelage ayant le moins de pénalités remporte l'épreuve.

Article 17**Modalités de l'épreuve de maniabilité en paire**

L'épreuve se déroule sur un parcours de 8 à 16 portes (le nombre de portes devra être adapté à la taille de la carrière mise à disposition). La voiture utilisée pour cette épreuve doit mesurer 148 cm de largeur minimum. Le chef de piste décidera la vitesse imposée (200 m/mn initialement devant être adaptée à la taille de la carrière mise à disposition) avec un écartement des portes au choix du chef de piste.

Le temps imparti sera communiqué lors de la reconnaissance.

Le groom doit être assis et peut parler.

Le classement final se fera sur la base des points obtenus et le temps départagera les ex-aequo..

Le décompte des pénalités est fait selon le barème suivant :

Eléments	Pénalités	S/Total pénalités
Usage abusif du fouet	10 points	
Balle tombée	3 points	
Rupture du mouvement en avant	5 points	
1 ^{ère} désobéissance	5 points	
2 ^{ème} désobéissance	10 points	
3 ^{ème} désobéissance	Elimination	
Erreur de parcours	Elimination	
Présentation incorrecte (présentation correcte : chapeau, fouet, gants, tablier)	10 points	
<u>Total pénalités</u>		 points
<u>Temps dépassé 0.5 point/sec</u>		 sec
<u>SCORE Maniabilité : pénalités + temps dépassé</u>		 points

L'attelage ayant le moins de points de pénalités puis à pénalités égales, le temps le plus rapide (y compris la bonification manière) remporte cette épreuve

Article 18**Modalités de l'épreuve de marathon en paire**

L'épreuve se déroule sur un parcours de 2 à 3 obstacles de 4 à 5 portes (le nombre de portes devra être adapté à la taille de la carrière mise à disposition). La voiture utilisée pour cette épreuve seront des voiture type marathon devant mesurer 125 cm de largeur minimum. Le chef de piste décidera la vitesse imposée devant être adaptée à la topographie du terrain et les conditions météorologique La vitesse globale du parcours est de base de 11 km/h. Chaque obstacle est chronométré.

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, il est possible de substituer les obstacles de marathon à une maniabilité combinée constituée de portes de maniabilité et de 2 obstacles de marathon. (Dans ce cas, la vitesse sera de 210 m/mn)

La reconnaissance officielle du parcours sera réalisée par le chef de piste, Pour les obstacles elle sera libre des lors que le chef de piste aura finalisé les tracés

le temps dans les obstacles sera pénalités départagera les ex-aequo (bonification incluse).

Le groom peut être debout et peut parler.

Le décompte des pénalités est fait selon le barème suivant :

Tombant	3s
Renversement d'obstacle	10s par élément
meneur pied à terre	30 s
descente du groom	20 s
erreur de parcours corrigée	20s
usage abusif du fouet	2 première fois 10s/rappel et 3ème éliminé
erreur de parcours non corrigée	éliminé
renversement de voiture	éliminé

L'attelage arrivant dans l'intervalle de temps imparti ayant le moins de secondes (précision au centième de seconde si besoin) de pénalité remporte cette épreuve

Concours d'utilisation bât et complicité

L'organisateur peut organiser 1 ou 2 épreuves. Les meneurs peuvent s'inscrire sur 1 ou 2 épreuves.

Article 19 Modalités du parcours en main bâti

En main, allure imposée au pas. Cette manche doit mettre en évidence, lors du franchissement de difficultés, le calme et la fiabilité de l'âne ou de la mule. (le terme âne dans la suite du texte désigne aussi bien un âne qu'une mule)

Epreuve chronométrée avec un temps limite calculé pour une vitesse moyenne minimale de 2 km/h.

L'âne portera un bât qui pourra être chargé jusqu'à 40kg au choix du président de jury.

L'objectif sera de franchir les différentes difficultés mises en place par les OS participants de « bat loisir ». Le chef de piste se réserve le droit d'en ajouter ou d'en retirer (par exemple : portique avec lanières, bâche ou moquette de couleur vive, plancher bois, serpentine avec drapeaux, couloir marqué au sol de 2 m de large avec surprise sonore, bouteilles en plastique écrasées, chicane de barres de jumping...). Les franchissements par-dessus ne doivent pas dépasser une hauteur de 40 cm. Les franchissements à travers doivent dépasser une hauteur de 2 m.

Chaque obstacle sera noté sur 10 points et une note de manière sur 10 points sera attribuée à chacun des concurrents sur la totalité du parcours.

Les concurrents doivent franchir chaque obstacle dans un temps maximum de 30 secondes. Au-delà de ce temps, l'obstacle sera considéré comme non franchi et le jury demande au concurrent de passer à la difficulté suivante.

Les obstacles doivent être franchis dans l'ordre imposé par le président de jury et matérialisé par des numéros. En cas d'erreur de parcours les obstacles non franchis dans l'ordre ne seront pas jugés par le jury et notés à 0. Le parcours comportera au moins 7 obstacles, au jugement du chef de piste.

Le classement se fera au nombre de points obtenus. Le temps départagera les ex-aequo.

Pénalités pour un obstacle :

- -1 point pour hésitation ;
- -2 points pour arrêt ;
- -4 points pour un refus ;
- -6 points pour 2 refus ;
- -2 points pour saut des postérieurs ou antérieurs ;
- -5 points pour saut des quatre membres ;
- -10 points pour obstacle non franchi ;
- -2 points par pieds sortis de l'obstacle (-8 points si l'âne sort entièrement : le meneur peut alors décider de passer l'obstacle une seconde fois pour conserver ses 2 derniers points) ;
- Obstacle noté à 0 si porte d'entrée ou de sortie non franchie ;
- Points divisés par 2 si intervention du groom.

Pénalités sur le parcours :

- Faute d'allure : -1 point par foulée ;
- Manière : faute de main, traction : 1 point par faute ;
- Gestes ou indications vocales intempestives : élimination ;
- 3 obstacles non franchis : élimination.

Une note de manière sur 10 points sera attribuée, elle prendra en compte la régularité de l'allure entre les obstacles, la tension sur la longe, le bien-être de l'animal et l'utilisation des aides.

Le couple ayant le moins de pénalités remporte l'épreuve, le chronomètre départageant les ex-aequo.

Si le temps limite est atteint, le concurrent devra franchir la ligne d'arrivée pour arrêter le chronomètre, sans terminer son parcours.

Modalités de l'épreuve de complicité

Allure libre. Cette manche doit mettre en évidence la complicité entre l'homme et son animal (non bâti).

Le but est d'effectuer un parcours de 6 difficultés dans l'ordre de votre choix.

Epreuve chronométrée avec un temps limite de 4 minutes.

Les obstacles ne sont pas numérotés et peuvent donc être franchis dans n'importe quel ordre.

Notation :

- Chaque obstacle est noté sur 10 points mais peut également permettre aux concurrents de remporter jusqu'à 10 points de bonus en fonction de leur franchissement. Les concurrents doivent franchir chaque obstacle dans un temps maximum de 30 secondes. Au-delà de ce temps l'obstacle sera considéré comme non franchi et le jury demande au concurrent de continuer son parcours.*
- Les portes devront être franchies par l'équidé et son meneur.
- 3 difficultés non franchies ou maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = Elimination
- Temps dépassé : fin de l'épreuve, le concurrent devra aller franchir la ligne d'arrivée = Classement en fonction des points obtenus et du temps total

Liste des obstacles possibles (non exhaustive) :

- Abandon :

En main, Le meneur devra lâcher son animal à l'intérieur d'un cercle de maximum 2 m de rayon et devra aller faire le tour d'un plot situé à au moins 10 m du centre du cercle.

• Note sur 10 points

• Pénalités

- o 2 points par pied sorti du cercle (à partir de 3 pieds sortis l'obstacle est considéré comme non réalisé)
- o Obstacle noté à 0 si non réalisé

• Bonus

- o 5 points si l'animal reste parfaitement immobile dans le cercle (ses 4 pieds restent fixes au sol)
- o 5 points si le meneur reste au moins 3 secondes derrière le plot

- Serpentine lâchée :

3 portes à 5m de distance

• Note sur 10 points

• Pénalités

- o 2 points pour arrêt ou rupture d'allure
- o 4 points pour refus ou volte
- o Reprise de la longe, obstacle noté à 0
- o Plus d'un contact bref, obstacle noté à 0
- o Obstacle à 0 si une porte non franchie

• Bonus

- o 5 points si obstacle franchi intégralement au trot
- o 5 points si aucun contact durant l'obstacle entre meneur et équidé

- Reculer :

L'équidé doit rentrer intégralement dans un couloir matérialisé en marche arrière

• Note sur 10 points

• Pénalités

- o 5 points par pied sur la ligne ou sorti du couloir matérialisé (le meneur peut re-axer l'équidé pour terminer le reculer)
- o 5 points si le reculer est obtenu par la force

• Bonus

- o 10 points si le meneur obtient son reculer sans toucher ni tenir son animal

- Changement de sol :

L'équidé doit effectuer un changement de sol au pas ou au trot (pas de galop)

• Note sur 10 points

• Pénalités

- o 2 points pour arrêt ou rupture d'allure
- o 4 points pour refus ou volte
- o 2 points par pied sorti de l'obstacle (si l'âne sort entièrement le meneur peut décider de passer l'obstacle une seconde fois pour conserver ses 2 derniers points)
- o Obstacle à 0 sinon réalisé

• Bonus

- o 5 points si l'obstacle est franchi intégralement au trot
- o 5 points si aucun contact durant l'obstacle entre meneur et équidé

- **Franchissement par-dessus :**

L'équidé doit effectuer un franchissement par-dessus (saut autorisé) - allure libre

- Note sur 10 points
- Pénalités
 - o 2 points pour arrêt ou rupture d'allure
 - o 4 points pour refus ou volte
 - o Obstacle à 0 sinon réalisé
- Bonus
 - o 5 points si l'obstacle est franchi intégralement soit au trot soit au galop
 - o 5 points si aucun contact durant l'obstacle entre meneur et équidé

- **Franchissement à travers :**

L'équidé doit effectuer un franchissement à travers au pas ou au trot (pas de galop)

- Note sur 10 points
- Pénalités
 - o 2 points pour arrêt ou rupture d'allure
 - o 4 points pour refus ou volte
 - o Obstacle à 0 sinon réalisé
- Bonus
 - o 5 points si l'obstacle est franchi intégralement soit au trot
 - o 5 points si aucun contact durant l'obstacle entre meneur et équidé

- **Bordure maraîchère :**

- Note sur 10 points
- Pénalités
 - o 2 points pour arrêt ou rupture d'allure
 - o 4 points pour refus ou volte
 - o Obstacle à 0 si une porte non franchie
- Bonus
 - o 5 points si obstacle franchi intégralement au trot
 - o 5 points si aucun contact durant l'obstacle entre meneur et équidé

Une note de manière sera attribuée sur 10 points, pénalités sur le parcours :

- Manière : faute de main, traction : 1 point par faute ;
- Gestes ou indications vocales intempestives : élimination ;
- 3 obstacles non franchis : élimination.

Classement :

Le couple ayant le plus de points remporte l'épreuve, le chronomètre départageant les ex-aequo.

Si le temps limite est atteint, le concurrent devra franchir la ligne d'arrivée pour arrêter le chronomètre. Le concurrent peut finir son obstacle et marquer les points avant de franchir la ligne d'arrivée.